# L'Écho négrondais

www.negrondes.fr

Année 2019
Numéro 1

Le 8 janvier 2019

Bulletin trimestriel de la commune de Négrondes

De nombreux enfants de l'École de Négrondes avec leurs professeurs le 11 novembre pour commémorer le centenaire de l'armistice de 1918

## Conseil municipal

- Statuts Communauté de Communes
- Travaux au logement de l'école
- Tarifs raccordement à l'assainissement collectif
- Présence postale
- Taxe d'aménagement
- Eau potable

## Bon à savoir

- Tri des déchets
- Travaux en limite de voirie

## La vie des associations

- La pétanque
- Les Aînés
- L'Amicale Laïque

## Histoires ...

- Un aventurier périgourdin

## Dates à retenir

## Informations pratiques

Dans ce numéro :

# Sommaire


- Sommaire – éditorial P 3
- Comptes rendus des réunions du conseil municipal ( 4ème trimestre 2018) p 4
- Bon à savoir p 7
- La vie des associations et état-civil 2019 p 9
- Histoires … histoire p 11
- Dates à retenir p 13
- Infos pratiques P 14

Prochaine parution : avril 2019

Impression : SPP-Numérique Périgueux
Rue René Lestin - 24000 Périgueux

Responsable de la publication :
Claude Camelias

Conception, réalisation :
Commission Communication :
- responsable :
Patrick Fleurat-Lessard
- membres : M. Ambert, A. Buczek; K. Caballero; Corinne Chantry-Ribière; I. Desgraupes,


Si vous êtes résident ou étudiant au Royaume-Uni, si vous souhaitez voyager ou travailler au Royaume-Uni ou si vous êtes un citoyen britannique vivant en France, le Brexit amènera des changements qu'il vous faut anticiper.

Pour cela, le gouvernement vient de lancer un site internet d'information :

Brexit en pratique
brexit.gouv.fr

## Éditorial

Chères Négrondaises, chers Négrondais,

Ce début d'année est bien sûr l'occasion :

- de vous souhaiter une bonne année 2019. Une bonne année c'est avant tout de la santé, du bonheur et de la réussite dans vos projets.
- d'avoir une pensée pour ceux qui souffrent de maladie, de solitude ou de la perte d'un proche pendant l'année écoulée.

C'est, aussi, l'habituelle rétrospective des réalisations de l'année écoulée.

Les principaux investissements 2018 ont concerné :

- La salle Audebert :
  - Nouvelles installations en inox (meubles et équipements pour la plonge) pour respecter les normes d'hygiène.
  - Remplacement de la porte et du châssis de la cuisine pour améliorer l'isolation.
  - Restructuration des sanitaires pour répondre aux normes d'accès pour les personnes handicapées.
- L'éclairage complémentaire pour les terrains de pétanque qui pourra être utilisé pour le parking lors de manifestations nocturnes dans la salle Audebert.
- Les travaux sur de la voirie communale : Rue de la Fontaine , route de l'Auzelie et dans les villages du Pouyet et de la Chabroulie.
- La pose de bordures et l'aménagement d'un trottoir le long de la RD73 aux Peyrières.
- La rénovation énergétique de la classe maternelle dont les travaux auraient dû être réceptionnés avant la fin de l'année. Leur achèvement est prévu courant janvier.

Et le plaisir de se projeter dans celle qui va commencer, par la présentation de deux projets importants :

- La réhabilitation des locaux du rez-de-chaussée de l'école,

Et, du dernier gros chantier de mise aux normes (sécurité, accessibilité) des bâtiments publics de notre commune :

- La restructuration du bâtiment de la mairie.

Mais c'est aussi l'opportunité de remercier :

- Toutes les associations (Présidents ou membres actifs) pour leur implication dans la vie de notre commune,
- Tous nos agents communaux (techniques ou administratifs) pour leur disponibilité et leur investissement pour garantir, à vous tous, un service de proximité de qualité.

Pour tourner, avec vous, cette « page communale » tous vos élus et vos agents communaux se joignent à moi pour vous renouveler nos meilleurs vœux et vous inviter à notre traditionnelle cérémonie de vœux :

le samedi 12 janvier à 15 heures, salle des fêtes Audebert.

Bonne année à vous tous.

Votre Maire,
Claude Camélias

## Réunion du 2 octobre 2018

Présents : M. Claude Camélias, Maire
Mmes, MM. Patrick Fleurat-Lessard, Danièle Gourvat, Jean-Noël Grit, Françoise Decarpentrie, Maryse Ambert, Katia Caballero, Corinne Chantry-Ribière, Rémi Dauriac, Jean-Pierre Maridat.
Absents excusés : Stéphane Dauriac (pouvoir à F. Decarpentrie) Ludovic Lipovac (pouvoir à C. Camélias)
Absents : Anne Buczek, Patrice Dubin, Sophie Pougeau
Secrétaire de séance : J-P. Maridat

### 1- Compte-rendu du conseil municipal du 28.08.2018 :

Aucune remarque n'ayant été faite, le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

### 2- Répartition des frais scolaires

M. le maire, après concertation avec M. le maire de Vaunac, propose les répartitions suivantes :

| | Négrondes | Vaunac |
|---|---|---|
| Restauration scolaire | 29 143,77 € | 3 082,61 € |
| Transport scolaire | 1 824,05 € | 1 369,11 € |
| Fournitures scolaires | 4 338,19 € | 482,02 € |

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette répartition des frais.

### 3- Décision Modificative : Budget Assainissement

Les crédits prévus à certains articles du budget assainissement de l'exercice 2018 s'avèrent insuffisants pour couvrir des dépenses imprévues (remboursements de redevances indues). M. le Maire propose d'effectuer les modifications suivantes :
Dépenses :

- Fournitures d'entretien et de petit équipement : – 470,44 €
- Autres charges exceptionnelles : + 470,44€

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de modifier les crédits budgétaires comme détaillés ci-dessus.

### 4- Révision des loyers

M. Le Maire indique qu'il y a lieu de réviser les loyers avec les nouveaux indices publiés : (indice de référence des loyers et indice de la construction) :

- Au 01/07, le loyer mensuel du Salon de coiffure sera porté à 148,55 € HT + TVA 29,71 = 178,26 €
- Au 01/09, le loyer mensuel du logement, rue des Fours à Chaux sera porté à 191 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces modifications.

### 5- Modification des statuts de la communauté de communes : contingent incendie

Par délibération du 24/10/2016, le Conseil d'Administration du SDIS de la Dordogne a délibéré favorablement pour permettre, selon les dispositions de la loi NOTRe, aux communes membres d'un EPCI de transférer à la Communauté de communes le contingent incendie communal.
Cette intégration dans les statuts de la Communauté de communes permet de bénéficier d'une augmentation du Coefficient d'Intégration Fiscale.
Il est donc proposé de délibérer sur la modification des statuts.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve les modifications apportées aux statuts de la Communauté de communes Périgord Limousin
- autorise M. le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision

### 6- Règlement Général de Protection des Données (R.G. P.D)

Mme Françoise Decarpentrie expose à l'assemblée que les données à caractère personnel, qu'elles concernent les usagers, les administrés, les citoyens, les élus, les agents ou tout autre partenaire, doivent répondre aux exigences instituées par le Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018.
Afin de respecter les obligations du RGPD,.dans l'objectif de mutualiser la dépense liée à cette obligation, la Communauté de communes Périgord Limousin a décidé d'adhérer, pour elle et ses communes membres, à l'Agence Technique Départementale (ATD) afin qu'elle assure cette mission.
Il y a donc lieu de :

- Nommer l'ATD Déléguée à la Protection des Données
- De confier à la Communauté de communes Périgord Limousin la mission de conventionner avec l'ATD.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents.

### 7- Indemnité secrétaire locale du SIAEP

Vu la délibération n° 2014.04.22 n° 8 du SIAEP de la Vallée de l'Isle

- Adoptant la mise en place d'un secrétariat local au sein de la mairie de Négrondes
- Acceptant la prise en charge du remboursement des frais correspondants à la commune de Négrondes depuis mai 2014,

M. le Maire propose le versement de ce montant, sous forme d'indemnité, à Mme Stéphanie FAYE qui assure cette fonction pour le compte du SIAEP, soit 760€ brut pour l'année 2018.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### 8- Travaux au logement de l'école

Le montant des travaux nécessaires a été évalué à 40 916 € H.T. :
Bâtiment : 34 300 € + Mise en accessibilité : 6 616 €
Demandes de subvention à déposer :

- Département : 10 229 € (25%)
- Etat (DETR) : 14 320,16 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement présenté par M. le Maire.

### 9- Chemins ruraux

Devant les multiples situations, ingérables séparément, et les nombreux problèmes soulevés, M. le Maire propose la constitution d'une commission pour procéder au recensement des chemins ruraux.

Il est recommandé aux communes d'en établir un inventaire et une cartographie en rappelant que ces chemins appartiennent au domaine privé de la commune. Pour revendiquer la propriété d'un chemin rural, il faut être en possession d'un acte notarié ou administratif.

La commission sera composée de : Claude CAMELIAS, Jean-Noël GRIT, Françoise DECARPENTRIE, Katia CABALLERO, Jean-Marc RIBIERE, Serge MOUTY, Georges CHATEAU, Raymond MAURY et Serge BASTOUX.

### 10- Tarifs pour le raccordement à l'assainissement collectif

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le montant forfaitaire pour le raccordement à l'assainissement collectif comprend la pose, la fourniture du tabouret et des canalisations pour une longueur de raccordement inférieure à 4 mètres.

Les tarifs n'ont pas été revalorisés depuis 1992.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, arrête les montants forfaitaires suivants :

- Forfait de base : 300 €
- Canalisations supplémentaires : 10 €/mètre

et demande à M. le Maire de faire appliquer ces tarifs à partir du 15 octobre 2018.

### 11- Questions diverses

#### a) Lagunes et glyphosate

M. le Maire informe le conseil que les résultats du mois d'août ne sont pas bons. Le glyphosate est dû à un déversement volontaire dans le réseau d'assainissement collectif. Une plainte pourra être déposée soit par la commune, l'ARS ou le SIAEP.

#### b) Transports scolaires

Depuis le début de l'année scolaire, 3 enfants supplémentaires au lieu- dit « Le Maine » ont demandé de bénéficier de ce service. Le circuit a été aménagé en conséquence.

#### c) Assainissement non collectif

M. le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'assainissement non collectif établi par la Communauté de Communes pour l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation et n'émet aucune réserve. Ce rapport est consultable en mairie.

#### d) Chèques à encaisser

2 recettes exceptionnelles (Trop perçu de frais de notaire + résiliation contrat Orange) d'un montant total de 87,70 € sont à créditer au compte de la commune.

Le Conseil municipal émet un avis favorable et charge M. le Maire d'inscrire les mandatements.

---

## Réunion du 13 novembre 2018

Présents : M. Claude Camélias, Maire

Mmes, MM. Patrick Fleurat-Lessard, Danièle Gourvat, Jean-Noël Grit, Françoise Decarpentrie, Maryse Ambert, Katia Caballero, Patrice Dubin, Rémi Dauriac, Stéphane Dauriac.

Absents excusés : Corinne Chantry-Ribière (pouvoir à F. Decarpentrie), Ludovic Lipovac (pouvoir à R. Dauriac)

Absents : Anne Buczek, Sophie Pougeau, Jean-Pierre Maridat.

Secrétaire de séance : M. Ambert

### 1- Compte-rendu du conseil municipal du 02.10.2018

Aucune remarque n'ayant été faite, le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité.

### 2- Taxe d'aménagement

La délibération instituant la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune de Négrondes arrive à échéance au 31 décembre 2018. M. le Maire propose au Conseil municipal :

- de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 2 % sur l'ensemble du territoire communal à compter du 01 janvier 2019
- d'exonérer totalement :
  - Les commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m².
  - Les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat (hors Prêt Locatif Aidé d'Intégration).
- d'exonérer partiellement les locaux à usage industriel et leurs annexes pour 50% de leur surface.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2021).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

### 3- Décisions modificatives budgétaires

M. le Maire expose au Conseil Municipal que des décisions modificatives sont nécessaires en raison :

**1-** De travaux imprévus dans la cuisine de la salle Audebert :
- Constructions : Opération Mairie : –6 000 €
- Constructions : Opération Salle Audebert : + 6 000 €

**2-** De cotisations de sécurité sociale et de contributions au fonds de compensation des charges territoriales
- Entretien et réparations bâtiments publics : - 4 200 €
- Cotisations de Sécurité sociale : + 4000 €
- Contributions au fonds de compensations des charges territoriales : + 200 €

**3-** De dépôts et cautionnements reçus :
- Autre matériel et outillage de voirie : - 300 €
- Dépôts et cautionnements reçus : + 300 €

**4-** De régularisation de cautions pour les logements communaux
Encaissement de 4 cautions non remboursées (dans les années 2000) à des locataires en raison de loyers restés impayés à leur départ pour un total de 765,85 €.

## 4- Mairie et présence postale

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il va présenter un dossier concernant la création d'une « Maison de Services au Public » qui intègrerait une Agence Postale dans le bâtiment de la mairie. Ce dispositif permettrait de garantir un service de proximité plus large aux administrés dans la mesure où la Poste ne maintiendra pas un Bureau sous sa forme actuelle.

Le rez-de-chaussée de ce bâtiment serait occupé par les services de la Mairie et la « Maison de Services au Public ». L'étage serait rénové pour redevenir un logement.

La bibliothèque pourrait être déplacée dans les locaux actuels de la Poste.

Le Conseil municipal approuve le projet à l'unanimité

## 5- Comité syndical du SIAEP

M. le Maire informe le Conseil qu'une plainte a été déposée par le SIAEP (Syndicat d'Adduction d'Eau Potable) de la Vallée de l'Isle à la demande de M. le Sous-préfet, à la suite de la présence d'un taux très élevé de glyphosate dans les lagunes de l'assainissement collectif de Négrondes.

Le Comité Syndical a :

- délibéré pour une vérification de la pertinence du périmètre de protection de la source afin de savoir si celui-ci doit être modifié
- autorisé le Président à déposer, si nécessaire, une plainte pour non suivi de l'application de la réglementation liée aux I.C.P.E. (installations classées pour la protection de l'environnement)
- autorisé le Président à intenter une action en justice contre la SOGEDO pour services contractuels non effectués.

## 6- Le Service Energie du SDE 24

M. le Maire informe le Conseil municipal que :

- L'éradication des boules luminaires de l'éclairage est programmée
- La maintenance de l'Eclairage Public sera assurée à partir du 01/01/2019 par le SDE 24 : un état des lieux des luminaires est en cours.
- Un appui au financement a été sollicité dans le cadre des « Certificats d'Économie d'Énergie » (C.E.E) pour la rénovation énergétique de la classe maternelle
- Une étude de faisabilité va être demandée au SDE 24 pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux (salle des fêtes Audebert, halle)

## 7- Propositions de la CLECT de la Communauté de communes

1. Le Contingent Incendie

Le montant annuel du contingent incendie dû par notre commune (21 550 €) sera pris en charge par La Communauté de Communes Périgord Limousin à partir de 2019. En conséquence ce même montant sera retiré de notre attribution de compensation. À noter que le contrôle des points d'eau (bornes, puisards et bassins d'incendie) ne sera plus assuré gratuitement par les pompiers et sera donc à la charge des communes.

2. L'urbanisme

La mise en place de l'étude du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) va engendrer un coût supplémentaire pour les communes.

3. La médiathèque de Thiviers

La médiathèque de Thiviers est transférée à la Communauté de communes à partir du 1er janvier 2019. Le transfert de charges concerne essentiellement la commune de Thiviers mais une participation des communes au fonctionnement est à envisager.

## 8- Questions diverses

1. Point sur l'adressage

M. Patrick Fleurat-Lessard informe le Conseil des différentes étapes de travail effectuées par la commission :

- L'ensemble des voies de la commune (en dehors du bourg et des lotissements déjà dénommés) a été répertorié
- Les immeubles de chaque voie vont être géolocalisés pour être numérotés (numérotation métrique)
- Enfin une dénomination sera attribuée à chacune des voies concernées selon des principes et critères indiqués par l'ATD.

2. PLUI

Mme Decarpentrie indique que, lors de la réunion de la Commission du 25 octobre dernier à La Coquille tous les points de la délibération de la prescription du PLUI ont été étudiés et certains corrigés.

La Conférence des Maires réunie à Vaunac 8 novembre a finalisé et validé cette délibération qui sera votée en Conseil communautaire le jeudi 15 novembre à Nantheuil.

3. SMCTOM

M. Jean -Noël GRIT indique que, lors de la réunion du Conseil syndical du 4 octobre, il a été décidé la mise en place de la redevance incitative constituée d'une part fixe et d'une part calculée sur le volume des déchets produit par chaque foyer.

Cette redevance sera appliquée dans un délai de 3 ans.

4. Points sur les travaux

a) Logement de l'école

Les dossiers de demande de subvention pour les travaux de réfection de ces locaux ont été déposés respectivement au Conseil Départemental et à la Sous-Préfecture

b) Classe maternelle

Tous les travaux d'aménagement intérieur et d'isolation ont été réalisés mais en raison du retard de livraison des tuiles de bardage, le chantier ne sera achevé qu'en janvier 2019.

5. Rapport d'activité de la Communauté de Communes

M. le Maire présente le rapport d'activité de la Communauté de communes Périgord Limousin pour l'exercice 2017. Ce rapport est disponible à la mairie.

## Collecte des déchets ménagers

THIVIERS SMCTOM

Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du secteur de Thiviers

Information des Collectivités
Décembre 2018

# LE SECTEUR DE THIVIERS EST UN DES MEILLEURS DE LA DORDOGNE POUR LE RECYCLAGE...

*Pourtant ce sont encore près de 8 500 tonnes de déchets que nous enfouissons chaque année sur notre territoire...*

*Il est temps de faire encore mieux !*

## IL NE FAUT PAS METTRE DE DÉCHETS VERTS DANS VOS POUBELLES ! ET LA DÉCHÈTERIE NE DOIT PAS ÊTRE SYSTÉMATIQUE...

**Dans le bac noir, les déchets verts sont enfouis et nous sont facturés à plus de 119 € la tonne...**

**Nous trouvons encore beaucoup trop de déchets verts dans les bacs de collecte** : un non-sens environnemental lorsque l'on pense au fait que cette matière première est l'or brun du jardinier.
**Nous pouvons valoriser la matière organique par le compostage**, alors que le dépôt en déchèterie coûte cher à la collectivité.

Collecte des déchets verts en déchèterie : 2 000 tonnes par an.
*Coût pour le SMCTOM : Plus de 45 000 euros par an !*

Ce phénomène s'est accentué avec l'interdiction du brûlage à l'air libre. Nous devons réapprendre à composter !
Le compostage est un processus naturel de décomposition des déchets organiques par le biais de micro-organismes, de champignons, et de petits invertébrés, en présence d'eau et d'oxygène. En quelques mois, vos déchets de cuisine et de jardin se décomposent en un bon compost très riche pour la terre et sans mauvaises odeurs.

**Des composteurs sont disponibles en déchèteries au prix de 15€ !**

### 5 bonnes raisons de composter...

- Réduire le contenu de sa poubelle noire et donc le volume d'ordures ménagères à collecter, transporter, stocker et traiter par la collectivité, donc maîtriser les coûts,
- Réduire la quantité de déchets verts apportée en déchèterie,
- Développer l'autonomie et la responsabilité des foyers dans la gestion de leurs déchets,
- Obtenir un excellent fertilisant 100% naturel et gratuit,
- Rendre la matière organique à la terre.

www.smctom-thiviers.com

# Travaux en limite de voirie

Vous souhaitez effectuer des travaux sur ou en limite de la voie publique ou occuper temporairement le domaine public routier, il est nécessaire d'obtenir une autorisation auprès du gestionnaire de celle-ci :

- Voie communale : Mairie de votre commune
- Voie communautaire : Communauté de communes Périgord Limousin
- Route départementale : Conseil départemental
- Route nationale : DIRCO

**- Communauté de Communes Périgord Limousin**

S'adresser à la mairie

**- Conseil départemental de la Dordogne**

Unité d'Aménagement de NONTRON - Ancienne gare SNCF - BP 46 - 24300 NONTRON
Tel : 05.53.60.63.20 / Fax : 05.53.60.63.29

**- Direction interdépartementale des Routes Centre-Ouest (DIRCO)**

District de Périgueux - ZA de Créavallée Sud, Route de Vergt - 24 660 Notre Dame de Sanilhac
Tel : 05 53 45 14 00

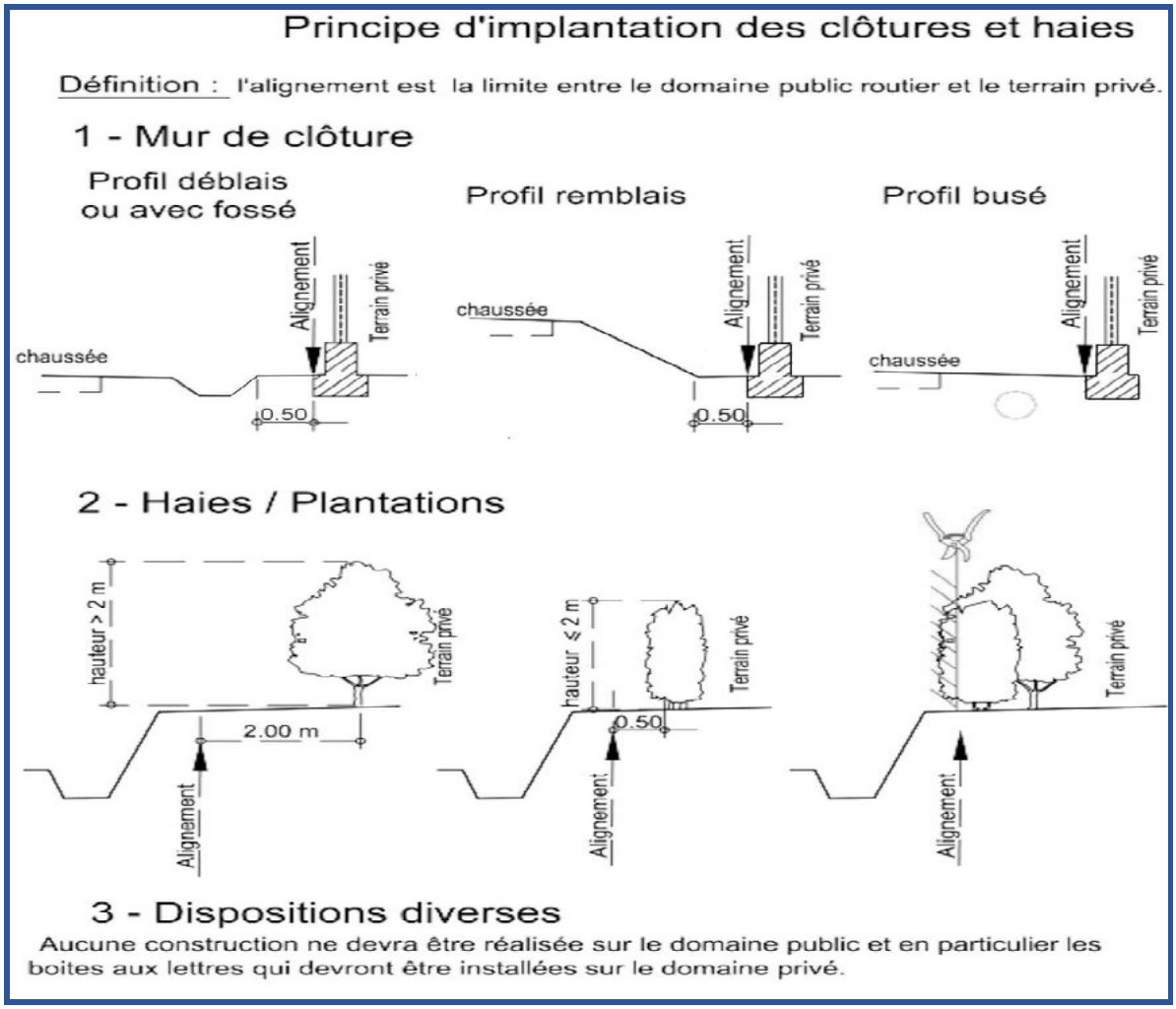


Une demande d'alignement est nécessaire pour fixer la limite entre le domaine public et un domaine privé. Ainsi si vous désirez installer une clôture, monter un mur ou muret en limite de domaine public ou de voie publique vous devrez demander l'alignement au gestionnaire de celui-ci. Vous pourrez remplir une demande de permission de voirie/stationnement/alignement en remplissant le formulaire **CERFA 14023*01** et en le renvoyant au gestionnaire de voirie concerné.

## Une saison très satisfaisante

Lors de l'assemblée générale tenue le samedi 24 novembre dernier en présence du maire, Claude Camélias, la bonne santé du club tant sur le plan sportif que sur le plan financier a été saluée.

Le bilan des manifestations 2018 (concours divers, loto, brocante, …) est très positif et tous les bénévoles qui y ont contribué ont été vivement remerciés pour leur engagement par le Président Jérôme Calvet.
Malgré des investissements importants, le bilan financier est équilibré.

Le bilan sportif est satisfaisant avec un titre de champion doublettes en jeu provençal et 3 titres de vice-champion en triplette féminine, tête à tête et doublette mixte.

Les membres récompensés auprès du Président J. Calvet

Le Bureau de l'association a été renouvelé :
Président : Jérôme Calvet – Vice-présidents : Thierry Lombarteix (Ffpjp) et Christian Delamare (Ufolep)
Secrétaire : Céline Lacotte - Adjointe : Caroline Calvet
Trésorier : Christian Chaminade – Adjoint : Bernard Haddouche
Membres : J-Paul Mouret- Marc Lagrange - Sylvie Chaminade - Michel Arvy
Le prochain concours à Négrondes (Ufolep) aura lieu le samedi 9 février 2019.
La brocante est prévue pour le dimanche 4 août .

Le club souhaite à tous une bonne et heureuse année 2019. Le Président, Jérôme Calvet

## Des changements au Bureau

Le Club de Négrondes affilié à Générations-Mouvement-Fédération de Dordogne a tenu son assemblée générale le Samedi 1er décembre, salle Audebert, en présence de M. Claude Camélias Maire et M. Serge Cloux Président de la Fédération Départementale devant une assemblée nombreuse, 190 participants.

Pierre Pougeau, Président sortant, a découpé les gâteaux du 40ème anniversaire du Club de Négrondes

Pierre Pougeau, Président, a remercié tous les adhérents bénévoles qui œuvrent au quotidien pour faire vivre ce club et qui animent les différents ateliers. Ginette Camélias, responsable du secteur des Truffiers et Serge Cloux, Président départemental, ont présenté les activités proposées par la Fédération Départementale et le secteur. Cette assemblée générale s'est continuée par un repas de Noël dans une ambiance chaleureuse et conviviale pour fêter les quarante ans du club.

Le Conseil d'administration s'est réuni le 11 Décembre et a élu son bureau :

Président : Christian Henry - vice-présidents : Pierre Pougeau et Raymond Maury,

Trésorier : Jean Marty - trésorière-adjointe : Edith Joussely,

Secrétaire : Ginette Camélias - secrétaire-adjointe : Christiane Delamare.

Rappelons les prochains rendez-vous : 9 Janvier, les Rois - 6 Février, les crêpes - 21 au 28 Mai, voyage en Bulgarie et bien sûr **notre loto le Dimanche 27 Janvier à 14 h salle Audebert.** Nous vous y attendons nombreux !

Nous vous souhaitons à tous une bonne et heureuse année 2019.

Le Président, Christian Henry

## Un nouveau Bureau

L'assemblée générale s'est déroulée le 9 octobre à la salle des associations en présence des responsables des sections « école, pétanque et VTT ».

Cette année de nombreux parents d'élèves étaient présents et assurent la relève et la continuité des activités de l'Amicale Laïque puisqu'une partie des membres du Bureau ne souhaitaient plus se représenter : Rémi DAURIAC, Ludovic LIPOVAC, Fabrice TRAVERS et Katia CABALLERO.
Le nouveau bureau élu de l'Amicale Laïque de Négrondes se compose donc comme suit :

Présidente : M^me^ Hélène HALLAIRE - Vice-présidente : M^me^ Véronique BACHELARD
Trésorière : M^me^ Emeline COQUERY - Trésorière-adjointe : M^me^ Béatrice MARTIN
Secrétaire : M^me^ Aurore VILTARD - Secrétaire adjointe : M^me^ Anne AUGEIX

Les membres du nouveau bureau ont souhaité continuer les activités déjà réalisées les années précédentes à l'exception du loto. Le bal populaire se déroulera donc le 22 juin 2019, la bourse d'échanges le 19 mai 2019, le marché aux fleurs le 5 mai 2019.

Pour cette fin d'année, nous étions présents le samedi matin 8 décembre place Jean-Paul Chaminade pour une vente de fleurs qui a permis de remettre un don au profit du Téléthon d'environ 350 €. Nous remercions la section VTT pour sa participation en proposant un parcours ludique à VTT pour les enfants.

Nous avons aussi apporté notre aide à la section « école » pour l'organisation du marché de Noël qui s'est déroulé le vendredi soir 14 décembre à la salle Audebert en offrant des boissons, des chocolats aux enfants et la soupe à l'oignon pour tous. Les enfants ont reçu la visite du Père Noël et la soirée s'est terminée dans la convivialité autour de plats partagés préparés par les parents.

L'équipe de l'Amicale Laïque de Négrondes vous présente tous ses meilleurs vœux pour l'année 2019.

La Présidente, Hélène Hallaire

# Etat civil 2018

### Naissances

| Date | NOMS | Adresse |
|---|---|---|
| 13/02/2018 | Elyna, Emily, Lyraé BREULAUD | *Les Grèzes* |
| 22/04/2018 | Sarah, Leyla KORDOGHLI, | *6 lotissement des Peyrières* |
| 10/10/2018 | Hugo, Pascal CAUQUY | *Les Grèzes* |

### Mariages

| | | |
|---|---|---|
| 10/02/2018 | Michel LESCURE et Joëlle DUBUT | *Les Riviers* |
| 12/05/2018 | Maxime PRADINES et Gaëlle GAUREL | *Chemin du Four des Riviers* |
| 12/05/2018 | Dominique AUDINELLE et Josette BRESSY | *44 rue Eugène Le Roy* |

### Décès

| | | |
|---|---|---|
| 14/02/2018 | M^me^ Andrée TOURNADRE veuve VERLAGUET | *La Chabroulie* |
| 30/06/2018 | M^me^ Thérèse CARAMIGEAS veuve VIALLE | *Plas* |
| 24/07/2018 | M^me^ Edith TOURENNE veuve MARCHIVE | *19 rue Eugène Le Roy* |
| 30/07/2018 | M. Alain VIRVALEIX | *36 rue Eugène Le Roy* |
| 18/10/2018 | M^me^ Marie-Claude DOUBLET épouse BOUVIER | *1 résidence des Ecoles* |
| 18/10/2018 | M. Michel LICOINE | *Fongou* |
| 18/12/2018 | M. Moïse MORTASSAGNE | *3 rue du Cimetière* |
| 25/12/2018 | M. Robert FEYDIT | *La Genèbre* |

## Un aventurier périgourdin : Jean GALMOT

Monpazier
Porche d'entrée de l'ancien couvent

Fils d'un instituteur de Monpazier, Jean Galmot est né le 2 juin 1879, avant-dernier d'une fratrie de huit enfants. Il est d'abord scolarisé à l'école installée dans l'ancien couvent des Récollets à Monpazier.

Ensuite, élève très doué, il poursuivra de brillantes études dans divers lycées dont le lycée Malherbe de Caen où il préparera le concours d'entrée à l'Ecole Normale Supérieure.

Peu tenté par une carrière d'enseignant, il abandonne ses études et occupe plusieurs emplois de précepteur qui le conduiront en 1900, sur la Côte d'Azur où, après avoir été exempté de service militaire pour raison de santé, il est embauché par le quotidien « Le Petit Niçois ». Il se convertit brillamment au métier de journaliste. Spécialisé dans les nouvelles locales, il est invité aux réceptions mondaines. C'est là qu'il fait la connaissance de Marianne Heidecker dont le père possède, entre autres, une mine d'or en Guyane. En octobre 1905, Jean et Marianne se marient et grâce à la dot conséquente reçue par son épouse, les jeunes mariés peuvent continuer à mener une vie mondaine trépidante certes mais aussi très dispendieuse.

Inquiet de voir dilapider sa fortune, le beau-père, M. Heidecker demande à son gendre, sous couvert d'une mission officielle confiée par le ministère des Colonies, de se rendre en Guyane pour s'occuper de sa mine d'or située dans le bassin de la rivière Mana non loin de St Laurent du Maroni. Jean Galmot obéit et laissant son épouse en métropole, il s'embarque pour la Guyane.

Son premier séjour en Guyane va durer six mois. Rentré en métropole, il donne plusieurs conférences et publie plusieurs articles, notamment sur le bagne dont il critique ouvertement les méthodes de fonctionnement.

### Aventurier et entrepreneur

Il a hâte de repartir, ce qu'il fait bientôt en 1913 en tant que commis d'une maison de parfumerie de Grasse qui produit de l'essence de bois de rose en Guyane.
En 1917, étant définitivement réformé et ne pouvant participer à la 1ère Guerre mondiale, il décide alors de monter sa propre affaire de négoce.

Très apprécié des différentes catégories de Guyanais (orpailleurs, forestiers, noirs descendants d'esclaves, anciens forçats, …) à qui il donne du travail et un salaire, ses affaires prospèrent et il ouvre de nombreux établissements aux Antilles et en métropole. Il importe de l'or, bien sûr, mais aussi des bois précieux et du latex pour la fabrication du caoutchouc. Il crée même des activités dans son Périgord natal à Sarlat et à Sainte Sabine. La guerre favorise ses activités car elle exige d'énormes quantités de matières premières.

Mais bientôt, ses concurrents qui n'apprécient pas ses méthodes de « management », beaucoup trop sociales à leur goût, unissent leurs efforts pour lui nuire. Ils acquièrent même un journal pour y diffuser toutes sortes d'informations calomnieuses à son encontre d'autant plus qu'il vit alors dans une certaine opulence puisqu'il vient, en 1919, d'acheter le château de Montfort perché sur les rives de la Dordogne à Vitrac.

### Élu député

Toujours amoureux de la Guyane, Jean Galmot, soutenu par les maires locaux, décide de se présenter alors aux élections législatives de novembre 1919 contre le député sortant. Malgré une campagne virulente contre lui, il est élu à l'Assemblée Nationale avec près de 75% des voix. Il y est très actif mais ses ennemis ne désarment pas et, en 1921, ils profitent du fait que ses affaires soient moins florissantes pour lancer contre lui des accusations d'enrichissement personnel grâce à la fourniture de rhum aux soldats pendant la guerre.

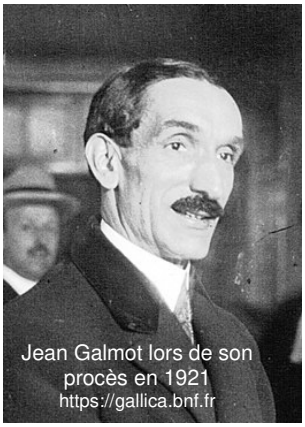
Jean Galmot lors de son procès en 1921
https://gallica.bnf.fr

Il réfute facilement ces accusations mais ses adversaires ne désarment pas.

Connaissant alors des difficultés dans la gestion de ses affaires, Jean Galmot doit faire appel aux banques mais le prix des denrées importées étant à la baisse, il ne peut plus faire face à ses engagements. Il refuse l'immunité parlementaire que lui avaient pourtant accordée la Chambre des Députés et démissionne de son mandat le 31 mars 1921.

Il est arrêté quelques jours plus tard et mis en cellule pendant 2 mois puis transféré en clinique en raison de son état de santé. Il ne sera libéré que huit mois plus tard grâce à une caution de 150 000 francs que ses amis ont réussi à rassembler. À l'issue de son procès, il n'est condamné qu'à un an de prison avec sursis et 10 000 francs d'amende. Mais l'État lui réclame 23 millions de francs d'impôts !

Il ne renonce pas et, en 1924, il se représente aux élections législatives en Guyane. Un scrutin truqué doublé d'un bourrage d'urnes réussit à faire battre Galmot au profit de son concurrent, Eugène Lautier, totalement inconnu en Guyane mais ami du nouveau gouverneur. Des incidents éclatent alors sur le territoire. Le nouvel élu quitte en urgence la Guyane sous la protection des forces de l'ordre.

Jean Galmot traverse alors une longue période difficile. Son château de Montfort a été vendu à bas prix et son épouse et son fils ont dû partir pour la Gironde où ils habitent une maison appartenant à M. Heidecker.

Après avoir payé intégralement sa dette aux services des impôts grâce à des aides de divers « amis », Jean Galmot repart pour la Guyane en 1928 où il est accueilli comme le messie. Il accepte alors de se représenter aux élections législatives d'avril. À la fin du dépouillement qui s'est déroulé à huis clos sur ordre des autorités locales, c'est la stupeur : Jean Galmot n'obtient que … 2 voix contre 2875 à son adversaire Eugène Lautier.

Pour prévenir des troubles, le gouverneur fait arrêter Jean Galmot. Aussitôt, les Cayennais descendent dans les rues, envahissent l'hôtel du gouverneur et le font libérer.

## Maire de Cayenne et fin tragique

Sous la protection des gendarmes, le nouveau député Lautier quitte précipitamment le territoire Guyanais et le maire de Cayenne est forcé de démissionner. A l'occasion des élections municipales qui suivent en juillet, la liste conduite par Jean Galmot recueille plus de 90 % des voix. Il devient donc le maire de Cayenne mais, pour une raison inconnue, il démissionne quelques heures plus tard pour laisser son poste à un ami proche.

Toutefois, il reste à Cayenne où il se réinstalle pour mener une vie calme mais cela dure très peu. Au bout d'un mois à peine, le 6 août, la nouvelle se répand dans la ville : Papa Galmot vient de mourir !
Une autopsie est diligentée et conclut à un empoisonnement à l'arsenic. La nouvelle se répand comme une traînée de poudre et bientôt c'est l'émeute qui se transforme bientôt en insurrection armée.

Pendant 2 jours, les destructions de bâtiments officiels se succèdent et des partisans de l'ancien maire de Cayenne, Gober, sont lynchés. Les troubles ne cesseront qu'avec l'arrivée depuis la Martinique de fusiliers marins et de gendarmes qui réussissent à ramener l'ordre.

Quatorze personnes sont arrêtées, inculpées et envoyées en métropole pour y être jugées.

Les accusés au procès de Nantes en 1931 (https://gallica.bnf.fr)

Le procès se déroulera à Nantes en 1931. Les accusés défendus par l'avocat Gaston Monnerville (lui-même Guyanais) qui deviendra plus tard député de Guyane puis Président du Sénat de 1959 à 1968 furent tous acquittés.

Quant à l'empoisonnement, la bonne de Jean Galmot fut immédiatement suspectée. En effet c'est elle qui lui avait servi un bouillon le soir, veille de sa mort.
Devant ses dénégations et n'ayant aucune preuve formelle contre elle, elle sera finalement blanchie d'autant plus que le premier juge d'instruction qui recherchait sans doute trop activement la vérité fut subitement dessaisi du dossier. Celui-ci fut alors confié à un magistrat inexpérimenté venu tout exprès de la Martinique … lui-même dessaisi au profit du tribunal de Nantes qui finit même par réfuter la mort de Jean Galmot par empoisonnement.

## La vérité cachée

A la fin du procès, M$^{me}$ Marianne Galmot, la veuve de Jean, adressa une lettre à ses « *Amis de la Guyane* » dans laquelle elle écrit :

*« Voilà bientôt deux ans que nous avons perdu, vous votre ami, votre défenseur, votre libérateur, moi le compagnon de ma vie.*
*Depuis le lâche assassinat dont Jean Galmot a été victime, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour défendre sa mémoire, venger sa mort et faire rendre justice. (…) Hélas ! aujourd'hui je constate que je ne suis arrivée qu'à user ma santé et à désespérer de la justice de mon pays. (…)*
*Faisant fi des témoignages oraux et des preuves par écrit, (…) on veut, quand même, nier l'évidence. On ne veut pas qu'il soit dit que votre « Papa Galmot » a été empoisonné. (…) Il y avait des coupables, on n'a pas voulu les trouver. (…)*
*Je n'ai ni les moyens financiers ni la santé pour continuer la lutte par voie judiciaire. Mais, (…) je persisterai par tous les moyens dont je pourrai disposer, à crier la vérité. (…)*
*Je vous garde mon inaltérable affection, la même affection que Jean Galmot. (…)*
*Que Dieu vous protège, mes bons amis !*
*Et vive la Guyane ! »*

A Cayenne comme à Monpazier, une rue « Jean Galmot » et une statue sur un rond-point perpétuent le souvenir de ce périgourdin, aventurier à la vie trépidante, devenu entrepreneur puis député mais avant tout tombé littéralement amoureux de la Guyane et des Guyanais.

Patrick Fleurat-Lessard

Sources : - Michel Dupuy : « Jean Galmot, aventurier, député et profiteur de guerre » - Le Périgord d'une guerre à l'autre - Geste Editions-2015
- https:/gallica.bnf.fr

# Dates à retenir

**Calendrier de garde des pharmacies**

**1er trimestre 2019**

| | | | |
|---|---|---|---|
| 4 janvier- 11 janvier | Sorges | VIDAL | 05 53 05 02 16 |
| 11 janvier- 18 janvier | Payzac | RÉ | 05 53 52 70 19 |
| 18 janvier- 25 janvier | Savignac Les Eglises | GIRAUD | 05 53 05 03 69 |
| 25 janvier- 1 février | Lanouaille | CHATENET | 05 53 52 63 22 |
| 1 février- 8 février | Cubjac | LASTERNAS | 05 53 05 30 17 |
| 8 février- 15 février | Excideuil | DUFRAISSE | 05 53 62 21 80 |
| 15 février- 22 février | Hautefort | DUFOUR | 05 53 50 40 23 |
| 22 février- 1 mars | Corgnac/L'Isle | CHARLAT | 05 53 55 23 05 |
| 1 mars- 8 mars | Génis | PÈRE | 05 53 52 48 03 |
| 8 mars- 15 mars | Sarliac/L'Isle | VARACHAUD | 05 53 07 81 25 |
| 15 mars- 22 mars | Cherveix-Cubas | POISSON - LEGRAIN | 05 53 50 41 12 |
| 22 mars- 29 mars | Excideuil | DUFRAISSE | 05 53 62 21 80 |
| 29 mars- 5 avril | Sorges | VIDAL | 05 53 05 02 16 |

**- Les urgences sont assurées du vendredi à 19 heures au vendredi suivant à 19 heures pour les pharmacies du secteur de garde d'Excideuil.**

**- Les urgences sont assurées du samedi à 19heures au vendredi suivant à 19 heures pour les pharmacies du secteur de garde de Thiviers**

**- Chaque samedi après-midi, une des 3 pharmacies de Thiviers est ouverte de 14h00 à 19h00.**

Composez le **3237 (*)** ou ***www.3237.fr*** pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de votre domicile.
(*) accessible 24h/24 - 0,34 €/min

# Prochains rendez-vous

- **Samedi 12 janvier 2019** : **Voeux** de M. le Maire et du Conseil municipal
  Salle des fêtes Audebert - **15 heures**
- **Dimanche 27 janvier 2019** : **LOTO** des Aînés-Générations Mouvement
  Salle des fêtes Audebert - **14 heures**
- **Samedi 23 février 2019** : **Repas dansant** de la Société de chasse
  animé par l'orchestre ***"Jamais 2 sans 3"***
  Salle des fêtes Audebert - **20 heures**
  Réservations : 06 74 20 25 24
- **Samedi 6 avril 2019** : **Spectacle « Une tournée pour un rêve »**
  Organisé par le 2 CV club du Périgord
  Avec **Olivier Villa** – Participation " au chapeau "
  Salle des fêtes Audebert - **20h 30**
  Sur réservation : 06 87 84 65 34 - 06 80 40 23 93 ou 06 71 23 58 28
- **Samedi 13 avril 2019** : **Repas dansant** organisé par le Comité des fêtes
  animé par l'orchestre « ***Stéphane Villard*** »
  Salle des fêtes Audebert - **20 heures**
  Réservations : 05 53 62 02 21 ou 05 53 52 28 14 ou 05 53 62 99 12

| | |
|---|---|
| **MAIRIE de NÉGRONDES**<br>Ouverture : lundi au vendredi : 9h – 12h 15 / 14h – 17h 30<br>Fermeture au public le **mercredi après-midi** | Site internet : **www.negrondes.fr**<br>Tél. 05 53 55 30 20 - fax : 05 53 55 30 21<br>Courriel : mairie@negrondes.fr |
| **La POSTE**<br>ouverture : du **lundi** au vendredi : 9 h à 12 h<br>Bureau fermé le samedi - | Tél. 05 53 55 22 22<br>**Départ du courrier** :<br>- Lundi au vendredi : 14 h 00 - Samedi : 12 heures |
| **Enseignement :**<br>Ecole Primaire : Négrondes - Vaunac<br>Accueil péri-scolaire (garderie) :<br>Matin : 7h 00 - 8h 35 - Soir : 16h 30 - 19h | <br>Tél. 05 53 55 30 24<br><br>Tél. 05 53 55 30 23 |
| **Cabinet infirmier** : Place de l'Église - sur RDV de 7h 30 à 8h | Tél. 05 53 55 16 03 |
| **Bibliothèque** (salle de la mairie) | |

**En gare de NÉGRONDES (horaires valables jusqu'au 06/07/2019)**

| | Départ Négrondes | Arrivée Périgueux |
|---|---|---|
| Lundi au vendredi | 7h 00 | 7h 24 |
| | 8h 01 | 8h 22 (1) |
| | 13h 24 | 13h 42 (2) |
| | 13h 38 | 13h 59 |
| | 14h 28 | 14h 48 (2) |
| | 14h 59 | 15h 20 |
| | 17h 17 | 17h 42 |
| | 17h 54 | 18h 14 (2) |
| | 18h 35 | 19h 00 |
| | 19h 42 | 20h 18 |

(1) Ne circule que le samedi (2) Ne circule que sam., dim. et fêtes

| | Départ Négrondes | Arrivée Limoges |
|---|---|---|
| Lundi au vendredi | 6h 20 | 7h 32 |
| | 7h 19 | 8h 22 |
| | 13h 20 | 14h 24 |
| | 15h 43 | 16h 40 (1) |
| | 16h 58 | 17h 55 (1) |
| | 17h 36 | 18h 31 |
| | 18h 46 | 19h 44 (2) |
| | 19h 02 | 19h 59 |

(1) Ne circule que dim. et fêtes (2) Ne circule que sam., dim. et fêtes

## Collecte des déchets

**DÉCHÈTERIES**

| THIVIERS | MAYAC |
|---|---|
| (Route de St Martin de Fressengeas)<br>Tél. : 05.53.62.37.03<br>Ouvert du **lundi au samedi** :<br>8h 30 - 12h 00 / 13h 30 - 18h 00<br>**sauf Mardi** : 13h 30 à 18h 00 | (Déchetterie de Chardeuil)<br>Tél.: 05.53.04.72.31<br>Ouvert **: Mardi, mercredi, jeudi et samedi** :<br>8h 30 - 12h 00 / 13h 30 - 18h 00<br>**Fermé le lundi et le vendredi** |

**Pour tout renseignement : téléphoner au 05 53 52 65 16 ou http://www.smctom-thiviers.com**

**Les déchets recyclables peuvent être déposés en vrac dans les conteneurs à couvercle jaune.**

**Pour des raisons évidentes d'hygiène et de sécurité, les déchets non recyclables doivent être obligatoirement placés dans des sacs poubelles (noirs, bleus, verts...) avant d'être jetés dans les conteneurs à couvercle noir ou vert foncé.**

**Conteneurs à verre et déchets : parking de l'ancienne halle de marchandises près de la gare SNCF - Merci de n'y abandonner ni cartons ni emballages**

# CONSULTATION CITOYENNE

**Donnez vote avis sur l'évolution**
**et le devenir de notre Périgord Vert**

**Les dames du club de pétanque de Négrondes ont été récompensées de leurs bons résultats par leur président Jérôme CALVET**

**Ève et Malvy ont joué la Marseillaise lors de la cérémonie de commémoration de l'armistice de 1918**